



# **BULLETIN INFOS**

**Septembre 2014**

**COMMUNE**

**DE**

**SAINT-POINT LAC**

En cette fin d'été, nous souhaitons vous communiquer un certain nombre d'informations sur des sujets importants et d'autres actions en cours.

## **Économie – Tourisme** : Délégation de Service Public et camping.

Après avoir mis fin au printemps, à la délégation de service public du camping avec la SARL Au Bonheur du Campeur, nous avons appris que les anciens gérants avaient demandé la nomination d'un mandataire judiciaire afin de liquider ladite société. La commune a fait valoir ses droits auprès du trésor public pour une créance correspondant aux indemnités et factures non réglées par les anciens gérants. Nous sommes dans l'attente de la suite de la procédure.

La gestion du camping, en régie municipale depuis le 26 juin avec le nouveau personnel, s'est déroulée dans de bonnes conditions. Nous avons des remontées d'informations très favorables quant à l'accueil et la tenue du camping.

Cependant, l'ouverture tardive et la météo très défavorable ne nous ont pas permis d'atteindre nos objectifs en termes de taux de remplissage (Autour de 50%). Un bilan complet sera effectué après la fermeture annuelle qui interviendra le 28 septembre prochain.

## **Urbanisme** : Remaniement du cadastre.

Nous avons été informés au cours de l'été par un arrêté préfectoral que la commune allait faire l'objet d'un remaniement cadastral (la dernière rénovation datait de 1940). Ce sont les agents du cadastre qui se chargent de la mise en œuvre et les frais sont pris en charge par les services de l'État. Cette refonte complète du plan cadastral doit aboutir en 2015 à l'élaboration de nouveaux plans avec une nouvelle matrice communale. L'extrait de l'arrêté se trouve dans l'annexe jointe.

Les géomètres du cadastre vont prendre rendez-vous début octobre, avec tous les propriétaires de la commune, afin d'effectuer les relevés de limite de propriété sur le terrain. Il vous est demandé de préparer à l'avance tous les plans de bornage disponibles et si possible de repérer les bornes sur vos terrains afin de faciliter leurs tâches. Vous trouverez le planning de réalisation dans l'annexe jointe.

Une concertation étroite aura lieu entre les géomètres et les propriétaires et au stade final une enquête d'utilité publique vous permettra de rencontrer les géomètres à titre individuel.

#### Le Plan Local d'Urbanisme (PLU):

Vous avez été informés par le biais des comptes rendus du conseil municipal que la commune devait s'engager dans la création d'un PLU. Cette obligation nous est imposée par la nouvelle loi sur l'urbanisme. L'actuel plan d'occupation des sols allait devenir caduc à la fin 2015 avec comme conséquences, si nous ne faisons rien, que la commune se retrouve sans document directeur pour l'urbanisme. La mise en œuvre d'un PLU est une procédure longue et complexe (deux à trois ans minimum). Nous en sommes pour l'instant à la toute première phase qui consiste en la recherche d'un bureau d'études. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce dossier important pour l'avenir de la commune.

### L'aire de camping-cars :

Les travaux de la deuxième tranche qui vont démarrer à partir du 22 septembre, permettront de poursuivre son aménagement.

### Environnement et propreté :

- **OPERATION NATURE PROPRE** : La commune est inscrite à la grande opération nature propre qui se déroulera le samedi 27 septembre sous l'égide des Centres E. Leclerc. Cette action consistera à nettoyer les abords des routes, sur le territoire du village afin d'éliminer le maximum de déchets. Le matériel (sacs, gants) vous sera fourni. Nous vous sollicitons d'ores et déjà afin d'être nombreux (petits et grands) pour cette action civique en vous donnant rdv à 14h30 devant la Mairie.

#### **Se munir de gilets de sécurité pour ceux qui en possèdent.**

***Merci de vous inscrire pour ce moment de convivialité et d'indiquer le nombre de personnes présentes, à cette adresse : [mickberger@wanadoo.fr](mailto:mickberger@wanadoo.fr), avant le 25 septembre.***

- **L'AMBROISIE** : Une plante invasive dangereuse

**Référence : l'arrêté préfectoral n° 2000-3261 du 20 juillet 2000 :**

« ... les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, les exploitants agricoles, les maîtres de chantiers de travaux et les gestionnaires de domaine public sont tenus de :

- Prévenir la pousse de l'ambrosie (sur les terres rapportées ou remuées),
- Nettoyer et entretenir les espaces où pousse l'ambrosie.

Tout contrevenant est passible de poursuites. En cas de défaillance, le maire peut faire procéder, aux frais des intéressés, à la destruction des plants d'ambrosie. »

Le Maire et les Adjointes.

# LE CLUB ADOS:

A la dernière réunion Ecole-Jeunesse à la Communauté de Commune du Mont d'Or et des deux Lacs, j'ai pu faire la connaissance de Benjamin Prudent, animateur au CLUB ADO.



Le CLUB ADO fait partie du Contrat Territorial de Jeunesse ayant pour but de développer des actions pour les jeunes de 11 à 17 ans en milieu rural.

Benjamin Prudent évoque son quotidien d'animateur : << Je suis présent aux collèges de Mouthe et de Labergement-Sainte-Marie. J'anime aussi des clubs ados aux Fourgs, à Malbuisson, à Métabief et à Mouthe où nous mettons en place des activités de jeux de plein air. Les ados participent et proposent des animations. Ils doivent être acteurs ! Petit à petit, je me fais connaître, les ados emmènent leurs copains et se fidélisent. Le nombre d'inscrits progresse... >>.

Benjamin organise également des activités le samedi et pendant les vacances scolaires.

Il réalise également un travail d'information auprès des élèves de CM2 pour se faire connaître en prévision de l'année suivante et faciliter l'intégration à leur nouvelle vie de collégiens : rejoindre les clubs ados, proposer leurs idées, partager leurs envies et leurs questions d'ados...

Pour tous renseignements, BENJAMIN PRUDENT : 06.80.24.77.36

BERGER Mickaël.

---

# CARTE AVANTAGES JEUNES :



***En vente en Mairie depuis le 1<sup>er</sup> septembre pour la somme de 5.00 euros, 30 ans maximum.***

***Gratuite pour les 11 à 18 ans.***

# AIRE POUR CANOES-KAYAKS

## ET BATEAUX :

Les propriétaires de canoës-kayaks, petits bateaux et voiliers, sont priés de libérer leur emplacement pour le 1er novembre de chaque année et de nettoyer leur site, afin de remettre en état les structures existantes.

La Municipalité vous rappelle qu'un arrêté pour occupation du domaine public doit être pris pour chaque embarcation stockée sur cette aire, et qu'une redevance annuelle doit être réglée en Mairie.

Nous avons constaté qu'un certain nombre de bateaux restent d'une année à l'autre en place au détriment de personnes qui paient leur redevance. Il est donc demandé aux propriétaires de respecter ce règlement. Les embarcations non retirées après le 1er novembre, seront enlevées avec accord de la gendarmerie. Votre demande de renouvellement pour l'année 2015, doit être faite en Mairie courant décembre 2014.

## QUELQUES RAPPELS :

### **La Mairie de SAINT-POINT LAC:**

PERMANENCE DU SECRETARIAT: Mardi et jeudi: 9h00 - 12h00

Vendredi: 14h00 – 18h00

PERMANENCE DU MAIRE: Uniquement sur rendez-vous

TELEPHONE: 03 81 69 62 08

MAIL: [mairie.saintpointlac@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintpointlac@wanadoo.fr)



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Photos non spécifiées. Maquette et mise en page: Mickaël Berger.